



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**  
LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

**PREAVIS No 15/2014**

**concernant le projet d'amélioration du chemin  
de Chamoyron, tronçon supérieur, création  
d'un trottoir et remplacement de conduites  
souterraines**

Date proposée pour la 1<sup>ère</sup> séance de commission:  
le 8 octobre à 19.00

Salle de la Municipalité, route des Deux-Villages 23

# Projet d'amélioration du chemin de Chamoyron, tronçon supérieur

## S O M M A I R E

### Chapitres

1. **Objet du préavis**
2. **Chronologie et faits importants**
3. **Procédure**
  - loi sur les routes
  - servitudes publiques de passage à pied
4. **Présentation du projet**
5. **Examen préalable**
6. **Observations**
  - résumé des observations formulées lors de l'enquête publique
  - résultat des séances de conciliation
7. **Procédure marchés publics**
8. **Aspects financiers**
9. **Coûts d'exploitation annuels**
10. **Grille d'analyse - Agenda 21**
11. **Conclusions générales**
12. **Conclusions du préavis**

St-Légier-La Chiésaz, le 15 septembre 2014

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

## 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 589'000.- pour financer les travaux d'amélioration du chemin de Chamoyron, tronçon supérieur, création d'un trottoir et remplacement de conduites souterraines.

## 2. Chronologie et faits importants

En mars 2007, le Conseil communal a autorisé la Municipalité à acheter une bande de terrain de 166 m<sup>2</sup> à Mme Marie-Louise Guex pour améliorer la sécurité des piétons et assurer une bonne accessibilité routière au quartier et à l'administration communale.

Un acte de transfert immobilier a été instrumenté le 1<sup>er</sup> septembre 2008 et inscrit au registre foncier le 3 septembre 2008.

Pour respecter les engagements souscrits par les parties, notamment la coordination des travaux, la Municipalité a décidé d'établir un cahier des charges en vue de l'attribution d'un mandat d'ingénieurs civils selon la procédure des marchés publics sur invitation.

En juin 2011, le Conseil communal a accepté à la majorité des voix, moins une abstention, la demande d'un crédit d'étude pour améliorer le chemin de Chamoyron, tronçon supérieur, par l'élargissement de la chaussée et la création d'un trottoir.

Le mandat principal a été attribué au bureau Tappy, Bornand et Michaud SA, ingénieurs civils à Vevey, sorti premier au classement de la procédure des marchés publics.

Ce bureau a ensuite établi le projet en collaboration avec le bureau technique communal et pris contact avec tous les propriétaires privés pour rechercher les raccordements d'eaux claires et usées.

Une même démarche a été entreprise par le bureau Herter & Wiesmann SA à la Tour-de-Peilz pour le réseau d'eau potable.

Le projet a été transmis préalablement au service cantonal des routes et a fait l'objet d'un préavis favorable le 28 septembre 2012.

Le dossier a été finalisé et soumis à l'enquête publique du 14 juin au 15 juillet 2014.

Malgré quelques séances de conciliation, une observation est restée ouverte faute d'entente entre les parties.

Pour faire avancer cette affaire, le présent préavis est maintenant présenté au Conseil communal pour approbation technique et financière.

### 3. Procédure

Les articles 11 à 13 de la loi sur les routes règlent la procédure à laquelle sont soumis les projets de constructions de routes. Un plan indiquant le tracé des ouvrages nécessaires doit être établi. Le projet doit être mis à l'enquête publique pendant 30 jours, puis être soumis à l'organe délibérant de la Commune, soit le Conseil communal, qui est l'autorité d'adoption. Pour entrer en vigueur, il doit ensuite être approuvé par le Département cantonal compétent.

S'agissant de l'inscription de la servitude publique de passage à pied sur les fonds touchés par le futur trottoir, une convention a été signée par tous les propriétaires concernés.

Dès lors qu'une observation reste ouverte, le Conseil communal est invité à se prononcer également sur la proposition de réponse à celle-ci.

### 4. Présentation du projet

Nous constatons que la route à cet endroit offre actuellement un niveau de sécurité précaire, en particulier pour les piétons. Les eaux claires et usées s'écoulent dans un ancien tuyau unitaire en ciment et la conduite d'eau potable qui est vétuste à une configuration en « branche isolée ».

Afin d'améliorer cette situation, les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

#### Tronçon compris entre l'aval du bâtiment sis au chemin de Chamoyron 2 et l'accès sud-ouest à la Maison communale

- Remplacement du collecteur unitaire par des canalisations communales d'eaux claires et usées, diamètres 400 et 250 mm. Reprise des raccordements existants sur les nouvelles conduites.
- Pose d'une conduite d'eau communale d'un diamètre de 160 mm, remplacement de la borne-hydrante N°123 et installation d'une nouvelle borne-hydrante. Reprise des raccordements existants sur la nouvelle conduite.
- Pose d'un tube en réserve pour les besoins communaux futurs.
- Certains services industriels profiteront également des travaux pour remplacer leur conduite.
- Réfection complète du coffre de la chaussée.
- Déplacement des candélabres de l'éclairage public en bordure amont de la chaussée.
- Création d'un muret en béton côté amont.
- Aménagement de la chaussée sur une largeur de 4.80 m.
- Construction d'un trottoir d'une largeur de 1.70 m.
- Pose d'un revêtement bitumineux et d'un tapis sur tout le tronçon.

#### Tronçon compris entre l'accès sud-ouest à la Maison communale et le passage à niveau de la halte ferroviaire de St-Légier - Village

- Pose d'une conduite d'eau communale d'un diamètre de 160 mm en remplacement d'une conduite obsolète en fonte et d'une conduite en PE sous-dimensionnée pour réaliser le bouclage du réseau de défense incendie dans le quartier.
- Pose d'un tube en réserve pour les besoins communaux futurs.
- Certains services industriels profiteront également des travaux pour remplacer leur conduite.
- Fraisage du revêtement bitumineux et pose d'un tapis sur l'intégralité du tronçon.

### 5. Examen préalable

Conformément aux dispositions des articles 3 et 10 de la loi sur les routes, les services cantonaux intéressés ont examiné le projet.

Les différentes remarques formulées dans le préavis du 28 septembre 2012 par les services des forêts, de la faune et de la nature, de la mobilité et des routes, ont été prises en considération dans le projet ou seront respectées lors de l'exécution des travaux.

## 6. Observations

### 6.1 Résumé des observations formulées lors de l'enquête publique du 14 juin au 15 juillet 2013 et réponses

Soumis à l'enquête publique du 14 juin au 15 juillet 2013, le projet d'amélioration du chemin de Chamoyron, tronçon supérieur et création d'un trottoir a suscité le dépôt de cinq observations.

La Municipalité a écrit à tous les intervenants et formulé des propositions pour tenir compte, dans la mesure du possible, des souhaits exprimés. Cette étape a permis de régler trois observations, soit celles de :

- M. Yvan Gasser
- M. et Mme René et Anne-Marie Horisberger
- Goldenpass, ligne Vevey-Blonay-Les Pléiades

A noter que quelques riverains du chemin de Chamoyron sont intervenus tardivement par lettre du 8 septembre 2013, soit largement hors du délai d'enquête publique. Une réponse municipale circonstanciée leur a été transmise.

### 6.2 Résultats des séances de conciliation

Des séances de conciliation ont eu lieu avec les dernières personnes concernées pour échanger les points de vue et trouver si possible une entente

Cette démarche a permis le retrait de l'observation de M. et Mme Dimitri et Sarah Ducommun.

Pour prévenir un reproche éventuel selon lequel le résumé de l'observation restante serait trop succinct ou ne reproduirait pas fidèlement les arguments qui y sont contenus, la Municipalité tient à la disposition de l'ensemble des conseillers les textes complets de celle-ci, au bureau technique communal.

Le résumé de l'observation non retirée et la réponse fournie par la Municipalité sont les suivants :

**Observant : M. et Mme Jacques et Anne Chevaley**

Résumé de l'observation :

- *L'élargissement du chemin aura pour effet d'inciter les automobilistes à utiliser d'avantage le chemin de Chamoyron et le chemin des Cerisiers pour rejoindre le chemin des Boulingrins.*
- *Il est nécessaire de prendre des mesures de régulation du trafic dissuasives pour les usagers qui voudraient utiliser le chemin de Chamoyron comme voie de transit.*
- *La situation va encore être aggravée à l'avenir par les projets de développement dans le secteur de la gare et celui de Forestallaz.*
- *Il est illusoire de vouloir élargir le chemin de Chamoyron pour en faire une véritable voie de liaison respectant les normes en la matière.*
- *Les riverains de Chamoyron et des Cerisiers ont droit au respect d'une qualité de vie telle qu'actuellement.*
- *Le fait de ne pas modifier le tracé du chemin réduirait le coût de la réalisation de cet ouvrage.*
- *La largeur du chemin ramenée à 4.80 m ne permet pas de solutionner le problème de sécurité créé par l'élargissement de la chaussée qui permettra aux véhicules d'accroître leur vitesse.*

- *Il est surprenant de ne pas limiter la zone à 30 km/h et/ou d'installer des ralentisseurs.*
- *Afin de concilier les intérêts de toutes les parties, il serait préférable de s'orienter vers un aménagement tel que réalisé récemment au chemin de Pangires.*
- *Quelle garantie pour le maintien du « goulet » au haut du chemin de Chamoyron.*
- *Manque de cohérence avec le plan directeur communal.*
- *Quelles mesures seraient prises en cas d'augmentation de trafic de l'ordre de 20% à l'avenir.*
- *Le rôle de régulateur de trafic par l'augmentation de la cadence ferroviaire paraît assez faible.*

### **Réponses de la Municipalité**

En préambule, nous rappelons que le projet a été soumis préalablement aux services cantonaux intéressés en vertu des dispositions des articles 3 et 10 de la loi sur les routes. Tous ces services ont formulé un préavis favorable dans la synthèse du 28 septembre 2012.

- Aujourd'hui, la chaussée a une largeur moyenne d'environ 4.60 m sur le tronçon à améliorer. Les travaux projetés avaient pour objectif d'augmenter celle-ci à 5 m et de créer un trottoir de 1.50 m de largeur, ce qui correspond au gabarit actuel des chemins de desserte existants et permet le croisement des véhicules usuels.
- Les chemins de Chamoyron, tronçon supérieur et des Cerisiers ont une fonction de desserte de quartiers et sont dimensionnés pour absorber une augmentation du trafic actuel.
- L'intersection des chemins de Chamoyron et des Cerisiers est en priorité de droite. Dans les faits, cette situation oblige les usagers montant le chemin des cerisiers à ralentir. La situation des lieux, sur la base des normes actuelles en vigueur, ne permet pas l'implantation d'un passage pour piétons dans ce carrefour.
- Aucune restriction de circulation n'est envisagée le long des chemins concernés, ceci afin d'éviter des reports de charge de trafic dans d'autres secteurs tout aussi sensibles.
- En l'état, nous estimons qu'il n'est pas opportun de mettre ce secteur en zone 30 km/h du fait de la présence d'un goulet entre les bâtiments de la route des Deux-Villages 13 et le chemin de Chamoyron 2, la configuration de la route avec 2 courbes, la présence d'un parking en dessous de l'administration communale et un passage à niveaux inscrit dans une courbe.
- Après la construction des immeubles dans les quartiers de « Grandchamp » et « Porteau », les mesures de modération du trafic pourraient être renforcées au regard des éléments objectifs liés à la sécurité des piétons et des usagers en général.
- Après examen de la norme VSS 640201 en vigueur, une largeur minimale de 4.60 m provoquerait un croisement déjà difficile pour deux véhicules légers. Toutefois, au vu de la configuration des lieux et sur la base des informations fournies par les bureaux TBM Ingénieurs SA à Vevey, concepteur du projet et Transitec SA Ingénieurs conseils en circulation à Lausanne, la Municipalité a décidé de ramener la largeur de la chaussée de 5 m à 4.80 m. A toute fin utile et après un contrôle sur place, nous avons constaté que la largeur maximale du chemin actuel est déjà ponctuellement de 4.80 m en tenant compte de l'orniérage dans le terrain, côté amont.
- Des potelets seront posés à l'endroit des abaissements du trottoir pour éviter que les véhicules circulent sur tout l'espace réservé aux piétons.
- Aucune modification ne sera apportée au goulet entre les bâtiments sis à la route des Deux-Villages 13 et au chemin de Chamoyron 2.
- Dans un horizon de deux à trois ans, la fréquence de la ligne du chemin de fer Vevey-Blonay passera à 15 min ce qui dissuadera une majorité des automobilistes à emprunter le chemin de Chamoyron comme raccourci.
- Le plan fixant les limites des constructions dans le carrefour de la route des Deux-Villages et du chemin de Chamoyron garantit l'implantation des bâtiments telle qu'aujourd'hui de part et d'autre du « goulet ».

- Le principe du schéma des circulations contenu dans le plan directeur communal approuvé le 6 octobre 2004 est d'amener le plus possible de trafic sur la collectrice sud du chemin des Boulingrins. C'est pour cette raison que la partie est du chemin de Chamoyron et le parcours le long des chemins des Cerisiers et du Porteau sont mentionnés en desserte principale.
- La comparaison entre l'aménagement du chemin de Pangires et le tronçon supérieur du chemin de Chamoyron n'est objectivement pas fondée si on veut bien admettre que le contexte et la configuration des lieux sont totalement différents, notamment la visibilité.
- Comme déjà évoqué, des mesures de modération du trafic pourraient être prises en fonction des éléments objectifs liés à la sécurité des piétons et des usagers en général, notamment en regard de l'augmentation du trafic que pourraient générer les futurs immeubles dans les quartiers de « Grandchamp et Porteau ». Aujourd'hui, le trafic journalier moyen estimé dans les deux sens de circulation et sur 24h est de l'ordre de 1'400 véhicules sur le chemin de Chamoyron, tronçon supérieur.
- La sécurité absolue est très difficile à trouver. Toutefois, lorsque les barrières du passage à niveau se relèvent, tous les utilisateurs doivent être vigilants et adopter un comportement adéquat. A terme, les compositions du train seront plus longues et les barrières ne pourront se relever quand ceux-ci seront à l'arrêt.
- Enfin, nous signalons qu'en mars 2007, le Conseil communal a autorisé la Municipalité à acheter une bande de terrain de 166 m<sup>2</sup> à Mme Marie-Louise Guex pour améliorer la sécurité des piétons et assurer une bonne accessibilité aux quartiers et à l'administration communale et qu'en juin 2011, le Conseil communal a accepté à la majorité des voix, moins une abstention, la demande d'un crédit d'étude pour améliorer le chemin de Chamoyron, tronçon supérieur, par l'élargissement de la chaussée et la création d'un trottoir.

## **7. Procédure marchés publics**

La Commune de St-Légier - La Chiésaz soumise aux règles des marchés publics a engagé une procédure en vue de l'adjudication des travaux de construction de manière à obtenir les meilleurs prix. Au vu des montants, l'adjudicateur doit procéder à l'organisation de la procédure selon la loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) et son règlement d'application (RMP).

La procédure à appliquer dans ce cas est la procédure sur invitation.

Un dossier d'appel d'offres complété par les conditions et critères fait référence pour l'adjudication des travaux. Les documents ont été envoyés aux six entreprises invitées le 21 juillet 2014.

Cinq entreprises ont rendu leur offre dans les délais impartis. Quatre l'ont remplie conformément au dossier d'appel d'offres. Aucune offre n'a été reçue hors délai. Une entreprise a renoncé.

Le déroulement de la procédure et la synthèse des informations aboutissant à la proposition d'adjudication figurent dans la grille d'évaluation qui sera mise à disposition de tous les candidats, par envoi d'un courrier. L'adjudication est alors prononcée sous réserve de l'acceptation du préavis par le Conseil communal.

Les travaux d'appareillage des conduites d'eau seront exécutés par le service intercommunal des eaux Les Pléiades, selon la procédure de gré à gré.

## 8. Aspects financiers

Le coût des travaux s'entend sur la base des soumissions rentrées.

Amélioration du chemin de Chamoyron, tronçon supérieur							
Libellé	Chaussée	Trottoir	Eaux claires et usées	Eau potable	Eclairage	Tube en réserve	Total
Installation de chantier	6'000	3'000	6'000	500	500	500	16'500
Travaux préparatoires et démolitions	12'500	6'500	13'000	4'000	1'500	1'500	39'000
Excavation, évacuation et fouilles	14'000	7'500	21'500	19'000	3'000	3'500	68'500
Canalisations, évacuation eaux			57'000		4'000	4'500	65'500
Apport et mise en place des matériaux	24'000	12'000	15'000	11'000	3'000	3'500	68'500
Appareillage conduite eau				43'000			43'000
Muret de soutènement	30'000	5'000					35'000
Bordures et pavés	13'000	6'500					19'500
Eclairage public, câblage, armoire, etc....					7'500		7'500
Remplacement barrières, clôtures, haies, arbustes, etc.....	15'000	7'000					22'000
Revêtements	30'000	14'000	4'000	8'000	1'000	1'000	58'000
Marquage et signalisation routière	10'000						10'000
Emprises servitude publique		1'500					1'500
Divers et imprévus	10'500	5'500	10'000	7'000	1'500	1'500	36'000
Honoraires ingénieur civil	13'300	6'600	13'300	1'400	1'200	1'200	37'000
Honoraires ing. hydraulicien				7'700			7'700
Honoraires notaire		5'000					5'000
Honoraires géomètre	3'000	2'000					5'000
<b>Total HT</b>	<b>181'300</b>	<b>82'100</b>	<b>139'800</b>	<b>101'600</b>	<b>23'200</b>	<b>17'200</b>	<b>545'200</b>
TVA 8%	14'504	6'568	11'184	8'128	1'856	1'376	43'616
<b>Total TTC arrondi à</b>	<b>195'900</b>	<b>88'700</b>	<b>151'000</b>	<b>109'700</b>	<b>25'100</b>	<b>18'600</b>	<b>589'000</b>

La TVA concernant les honoraires et les travaux pour les réseaux d'eaux claires, usées et eau potable peut être récupérée.

La subvention allouée par l'ECA pour les travaux liés au réseau d'eau et de défense incendie peut être estimée à environ CHF 9'000.-, TTC.

### Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par la trésorerie courante ou via un emprunt si nécessaire.



### Amortissement

Il est proposé d'amortir cet investissement comme suit :

- Eaux claires et usées                      durée de 30 ans au maximum
- Eau potable                                    durée de 30 ans au maximum
- Chemin et trottoir                          durée de 30 ans au maximum
- Eclairage public et tubes vides        durée de 30 ans au maximum

### Remarque

L'enveloppe financière estimée à CHF 600'000.-, HT, dans le préavis du crédit d'étude N° 12/2011 est respectée.

## **9. Coûts d'exploitation annuel**

Coûts d'amortissement estimés pour l'ouvrage projeté :

Intérêts lissés (2.77%)	CHF 8'000.00
Amortissement annuel	CHF 19'500.00

Ces chiffres s'entendent TVA comprise.

L'entretien courant sera effectué par le service de la voirie.

## **10. Grille d'analyse - Agenda 21**

La Municipalité a tenu compte de la grille d'analyse ayant trait au développement durable.

Ce projet répond à un intérêt général puisqu'il vise à la sécurisation des piétons, notamment les personnes âgées et les enfants, par la création d'un trottoir, simultanément à l'amélioration de la chaussée et la construction de collecteurs.

Au niveau de la protection de l'environnement, il s'agit d'un pas de plus vers l'assainissement du réseau des eaux claires et usées ainsi que du renforcement du réseau de distribution d'eau et de défense incendie.

Des engagements seront également demandés aux entreprises dans le cadre du déroulement du chantier en matière de protection des eaux, de l'air, contre le bruit, de gestion des déchets, des transports, etc.

## **11. Conclusions générales**

La Municipalité relève la nécessité d'améliorer ce tronçon routier et de créer un trottoir sécurisé afin de garantir notamment une bonne accessibilité de tous les usagers aux services publics existants (administration communale, halte du chemin de fer, etc....), dans un secteur où la cohabitation piétons-véhicules n'est pas toujours facile.

## 12. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal de :

- ⇒ Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux et à signer tous les documents nécessaires ;
- ⇒ Autoriser la Municipalité à inscrire les servitudes publiques de passage à pied au registre foncier ;
- ⇒ Adopter la proposition de réponse à l'observation ;
- ⇒ Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 589'000.- ;
- ⇒ Encaisser la subvention de l'ECA ;
- ⇒ Autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- ⇒ Amortir cet investissement sur 30 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic Le Secrétaire

A. Bovay J. Steiner



Annexes : plan chaussée, trottoir et canalisations eaux claires et usées  
plan du bouclage de la conduite d'eau et défense incendie

Municipal-délégué : M. Bovay, syndic  
M. Schwab, municipal

PROJET D'AMENAGEMENT D'UN TROTTOIR ET ASSAINISSEMENT  
DES EAUX CLAIRES, EAUX USEES ET EAU POTABLE  
AU CHEMIN DE CHAMOYRON, TRONCON SUPERIEUR

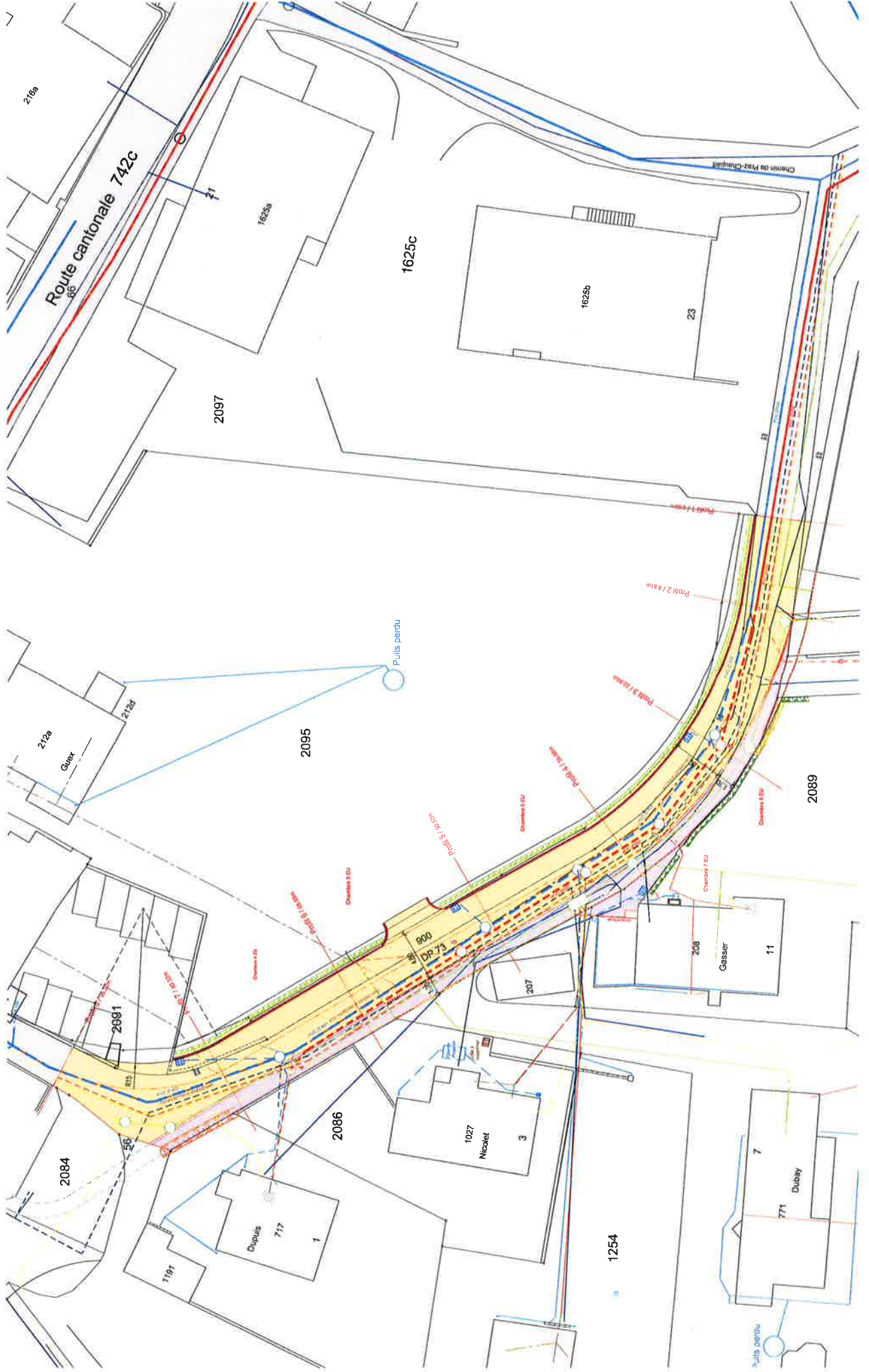
SITUATION  
10.09.2014



COMMUNE  
ST - LEGIER - LA CHIESAZ



INGENIEUR CIVILS SIA / UTS  
Rue du Simplon 42  
CH-1900 Vevey  
t: +41 21 925 09 90  
f: +41 21 925 09 91  
info@tbingenieur.ch  
www.tbingenieur.ch



**COMMUNE DE ST-LEGIER - LA CHIESAZ**  
**SERVICE DES EAUX**

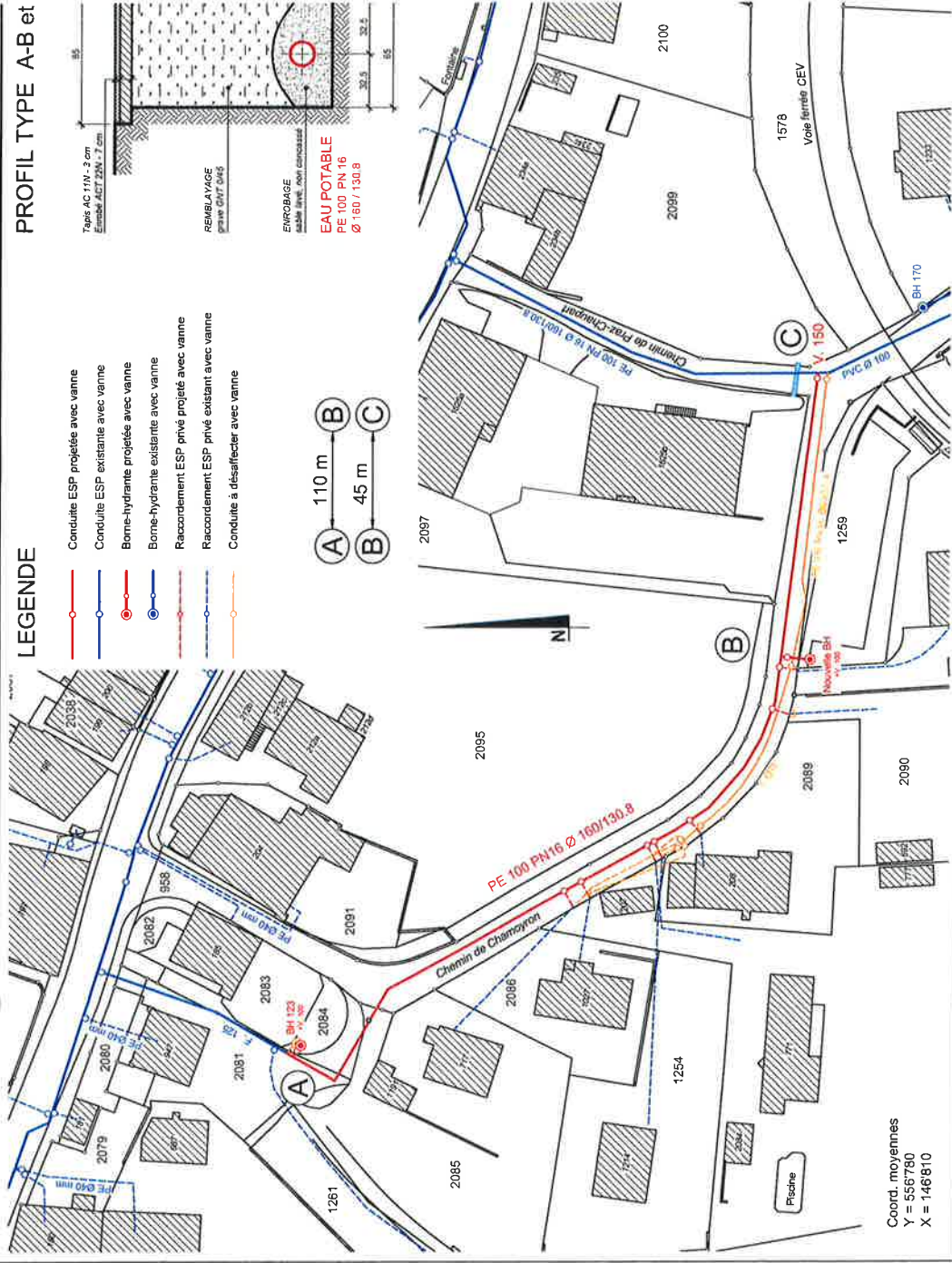


**BOUCLAGE DE CONDUITE DE DISTRIBUTION  
 ET DE DEFENSE INCENDIE  
 AU CHEMIN DE CHAMOYRON  
 DANS SA PARTIE AMONT**

**PLAN DE SITUATION**

ECHELLE 1:500

<b>HERTER &amp; WIESMANN</b> INGENIEURS CONSEILS SA <small>INGENIEUR-FOSSES 2 - 1814 LA TOUR-DE-PELZ - TEL 021 944 98 54                  e-mail: info@hw-eb.ch - FAX 021 944 98 36</small>	
Base	BT 2013
Etude	JCG 05.2013
Dessin	FS 28.05.13
Modifié	JCG 03.09.14
Format : 630 x 297	
Plan no : 346-41-B01	



**LEGENDE**

- Conduite ESP projetée avec vanne
- Conduite ESP existante avec vanne
- Borne-hydrante projetée avec vanne
- Borne-hydrante existante avec vanne
- Raccordement ESP privé projeté avec vanne
- Raccordement ESP privé existant avec vanne
- Conduite à désaffecter avec vanne

Coord. moyennes  
 Y = 556780  
 X = 146810